

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	L	C	Rapport reçu le 15/04/2013.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C	Questionnaire complété reçu le 18/03/2013.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/A	N/A		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/A	N/A		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/A	N/A		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/C	N/C	N/A	N/A		
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	C	C	Pas de navires actifs en 2012 (indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR13)	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Un navire autorisé en 2006 et 2007. Aucune information fournie sur les activités.	
Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007	N/C	N/C		N/C	N/C				
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/C	N/C	L	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : numéro CTOI, LHT et TB.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.		
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur jamais autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	P/C	N/A	N/A	Pas d'activité (indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR13)	
			Finales	30/12	C	P/C	N/A	N/A		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur jamais autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas d'activité (indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR13)	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/A	N/A		
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur jamais autorisé.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas d'activité (indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR13)	
Finales	30/12		N/C	N/C	N/A	N/A				
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A					
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	L	P/C	L	C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C	Actuellement aucune mesure de gestion des requins en place (indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR13)	
6.3.		Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	L	P/C	L	C	Signalé dans IOTC-2012-SC15-NR13	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A		
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/A	N/A		
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A		
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A		
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/A	N/A		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des navires autorisés.	
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/C	N/C		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	L	P/C	Informations pas à jour.	
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C		

---

**Commentaires sur le niveau d'application par le Kenya des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par le Kenya des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Kenya par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 05/03 (programme d'inspection au port) : Notant que le Kenya n'a pas fourni la liste des navires de pêche étrangers et les captures débarquées dans les ports, le CdA <b>EXHORTE</b> le Kenya de fournir ces informations les plus brefs délais.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 09/02 (plans de développement des flottes) : Notant que le Kenya n'a pas vérifié et déclaré la liste définitive de ses navires actifs pour 2006 (thons tropicaux) et 2007 (espadon, germon), le CdA <b>EXHORTE</b> le Kenya de communiquer ces informations le plus tôt possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/07 (Liste des navires étrangers autorisés) : Notant que le Kenya n'a pas fourni la liste des navires de pêche étrangers autorisés en 2011, le CdA <b>EXHORTE</b> le Kenya de fournir cette liste dès que possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/11 (mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) : Notant que le Kenya n'a pas fourni la liste des ports désignés, le nom de l'autorité compétente et les périodes de notification. Le CdA <b>ENCOURAGE</b> le Kenya à fournir ces informations dès que possible.</li></ul>

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue du Kenya.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Kenya des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 de Kenya, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni sa capacité de référence pour les thons tropicaux et/ou pour le germon &amp; l'espadon, comme exigé par la rés. 12/11.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place du SSN, comme exigé par la rés. 06/03.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les données de fréquences de tailles des pêcheries artisanales, comme exigé par la rés. 10/02.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun mécanisme d'échantillonnage pour les pêcheries artisanales, contrairement aux exigences de la rés. 11/04.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les informations requises, comme exigé par la rés. 10/11.</li></ul>